



DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LPM
ACTUALISATION

FLASH
INFO

ACTUALISATION DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE (LPM) 2014-2019

Le ministre de la défense, Jean-Yves LE DRIAN a reçu les organisations syndicales pour la présentation de l'actualisation de la LPM.

Cette actualisation prévue par un article de la loi, devait intervenir fin 2015, mais suite aux événements dramatiques de janvier, le Président de la République (Chef des Armées) a décidé de l'anticiper.

Après avoir écouté l'énoncé des grands principes et leurs déclinaisons en termes budgétaire et d'effectifs, la **CFDT** a tenu à mettre l'accent sur quelques points essentiels :

Pour la **CFDT Défense**, il est désormais indispensable d'avoir une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) au ministère afin d'assurer au mieux les missions.

En effet, sans GPEC :

- ▶ Quid du rééquilibrage personnels civils – personnels militaires ? il est temps de penser à recruter par le biais de concours externes :
- ▶ Quid du ratio soutenant / soutenu au SCA ? Attention au risque de dégradation du service rendu aux forces.
- ▶ Quid de la perte de compétences prévisible, notamment dans certains métiers en tension ? Que ce soit pour le maintien en condition opérationnelle terrestre ou aéronautique indispensable au bon déroulement de « l'opérationnel » ou encore dans les centres d'essais de la DGA ! Là encore il faut des recrutements sous statuts attractifs (ouvriers de l'État ou de techniciens à statut ouvrier au besoin). La **CFDT** et les personnels ne comprendraient pas que ces activités soient sacrifiées en interne et externalisées faute au MINDEF de n'avoir su anticiper sur les besoins en compétences !

Nous lui avons également rappelé la responsabilité de l'État actionnaire pour l'avenir des entreprises DCNS et Nexter. Nous avons demandé à ce que les « responsables politiques » mettent autant d'énergie à l'export pour les matériels navals et terrestres qu'ils en ont mis pour les ventes de Rafale !

INFO FLASH

M. Le Drian nous a indiqué que :

- ▶ La LPM sera examinée par le parlement le 4 juin à l'Assemblée Nationale et début juillet au Sénat ;
- ▶ L'objectif de rééquilibrage n'est pas remis en cause ;
- ▶ L'EMA travaille sur le partage des fonctions support entre le personnel civil et les militaires ;
Afin de l'y aider, le ministre a chargé le Contrôle Général des Armées d'une analyse fonctionnelle sur les compétences projetables ou non qui existent dans les organismes du MINDEF. En bref, qu'est-ce qui restera strictement militaire ou qui pourrait (devrait) être strictement civil. Cette analyse sera présentée aux organisations syndicales.
- ▶ La déflation des militaires et le dépyramidage continuent car les militaires recrutés ne seront pas les mêmes. Ceci touche principalement les officiers et les sous-officiers.
- ▶ Il a demandé à ses services que les postes ouverts par le dispositif 4139-2 n'entrent pas en concurrence avec des personnels civils en attente de postes notamment du fait des restructurations.

Pour la **CFDT**, cette actualisation semblerait aller dans le bon sens puisque celle-ci devrait entamer un retour (timide) vers une réelle prise en compte du budget de la défense par la Nation. Il était temps, la situation au sein du MINDEF devenait catastrophique notamment pour le soutien des troupes et le maintien en condition opérationnel des Matériels.

La **CFDT** qui, depuis de nombreuses années demande une véritable GPEC au MINDEF pour anticiper et faire face aux évolutions incontournables des missions, espère que l'analyse des compétences demandée par le ministre sera la première marche qui permettra d'engager le chantier.

Pour autant, les restructurations continuent avec leur cortège de déflations d'effectifs civils. C'est le côté du décor qui ne nous rassure pas notamment sur l'avenir de certaines missions et par conséquent des personnels qui les assument.

La **CFDT défense** jugera aux actes et sera présente partout où les personnels civils seront en difficulté.

Paris, le 29 mai 2015.